

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de La Seine-Maritime

Commune de GOUY

Date de convocation :	1 ^{er} juin 2021	Membres en exercice : 15
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} juin 2021	Présents : 12
		Pouvoir : 1
		Absents : 2
		Votants : 13 (12+ 1 pouvoir)

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 1^{er} juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEMELLE Christian, M. BAILLY Mathieu, Mme CASSANDRE Stéphanie, M. DELARUE Jacques, Mme LEROYER Sylvia, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, Mme QUESTEL Huguette, M. SOKOLOWSKI Michel, Mme SWAEMPOEL Patricia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique

ABSENTS : M. LEREFFAIT Emmanuel, M. PREVEL Maxime

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASSANDRE Stéphanie

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2021-21 : TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose qu'une organisation dérogatoire du temps scolaire qui nous avait été accordée conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose l'organisation scolaire suivante pour l'année 2021/2022 :

Activités scolaires :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la semaine des 4 jours.

2021-22 : SUBVENTION LE POTAGER PARTAGÉ DE GOUY

L'association « le Potager partagé de Gouy » a été créée le 5 mai 2021, Le président a fait part à Monsieur le Maire d'une demande de subvention afin de pouvoir s'installer sur le terrain communal mis à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer 1 000 € de subvention à l'association « le potager partagé de Gouy ».

2021-23 : SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES

La commission des fêtes de Gouy a fait part à Monsieur le Maire d'une subvention afin de pouvoir commencer leurs activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer 2 000 € de subvention sous condition de création de la commission des fêtes en association.

2021-24 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2021

Les crédits ouverts au Chapitre 65 « Autres Charges de Gestion courante » dans le cadre du BP 2021 étant insuffisant notamment à l'article 6574, il convient de procéder à une modification budgétaire, proposée selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement	B.P. initial	Modification	Nouveau B.P.
Chap.60 – Article 6232	10 000 €	-3 000€	7 000 €
Chap.65 – Article 6574	3 044 €	+3 000€	6 044 €

2021-25 : FAJ 2021 (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Comme habituellement, le conseil Municipal renouvelle son soutien financier aux jeunes par le biais du FAJ à l'unanimité pour l'année 2021. La participation de la commune sera de 0.23 euros par habitants soit au total 204.24 euros.

2021-26 : CONVENTION PAYFIP

La plupart des collectivités locales sont tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne, selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017.

Notre collectivité est concernée par ce dispositif à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'adhésion au service se fait au moyen d'une convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire à signer cette convention et à mettre en œuvre ce moyen de paiement.

2021-27 : SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions (Verts et Solidaires, et Agir avec Becquerel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de ne pas valider les demandes de subvention.

2021-28 : LUDISPORT 2021/2022

Le Département a envoyé aux communes et communautés de communes le dossier prévisionnel de Ludisport pour l'année 2021/2022.

Etant donné que les activités du Ludisport l'année scolaire 2020/2021 ont été une réussite. Monsieur le Maire propose sa reconduction. Comme l'an passé, ce dispositif se déroulera en période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 12 h 30.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de reconduire à l'unanimité l'activité Ludisport pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention.

TOUR DE TABLE

-Elections départementales et régionales 2021 :

Cette année auront lieu les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021.

Monsieur Le Maire explique le déroulement de ces élections et fait part du planning de la tenue du bureau de vote.

-Travaux rue des Canadiens, rue de la République :

Les travaux des changements des canalisations débuteront le 5 juillet 2021 et se termineront le 30 septembre 2021 avec une pause congés d'été en août. S'en suivront 3 mois de travaux pour la voirie. Monsieur Le Maire essaie de maintenir un arrêt sur Gouy auprès des services.

-Ventes des terrains « rue des Friès » et « impasse du Beauchêne » :

Les ventes de ces terrains sont repoussées car il y a un souci de propriété foncière à régler.

-Retour sur les demandes de subventions :

Nous avons reçu un accord de subvention DSIL à hauteur de 70% du montant engagé HT sur le projet de menuiserie de l'école et du chauffage de l'école.

Nous avons également reçu l'accord d'une subvention de l'éducation nationale concernant notre projet de classe numérique.

-Le deuxième Adjoint au Maire souhaiterait réfléchir à des projets pour les jeunes afin de créer une dynamique dans le village.

- Les comptes rendus de conseil municipal seront dorénavant publiés sur le site de la commune.

Fait à Gouy, les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

